

*ACTIVITÉS EXTÉRIEURES**(juillet-août 1990)***Afrique****Soudan**

Durant la période considérée, plusieurs évaluations menées par les délégués ont permis de constater que le manque de pluies aurait des conséquences désastreuses sur les récoltes à venir. De plus, certains groupes de population vulnérables (enfants, vieillards, personnes nouvellement déplacées, etc.) sont d'ores et déjà affectés par la pénurie. En outre, vu l'impossibilité, pour d'autres agences, d'acheminer de la nourriture à Malakal (par péniche sur le Nil) et à Aweil (par train), le CICR a organisé un pont aérien sur ces deux endroits. De même, en attendant que le CICR mette en service une péniche pour desservir la ville de Leer, en zone contrôlée par le SPLA, cette destination a également été ravitaillée par un avion gros-porteur.

Par ailleurs, les autres programmes développés par le CICR (médical, assainissement du milieu et Agence de recherches) se sont poursuivis.

Ethiopie

Suite à un accord conclu à la mi-juin entre le CICR, le gouvernement éthiopien et la Société nationale, et fixant les modalités d'une action du CICR en Ethiopie pour renforcer les structures médicales existantes, trois équipes chirurgicales du CICR ont été dépêchées à Dessie, Bahr Dar et Asmara, où elles ont pu commencer leur travail à partir du 25 juin. Parallèlement à la pratique d'interventions chirurgicales, la tâche de ces équipes comprend également des programmes d'enseignement dans le but d'améliorer la formation du personnel médical local, de même que l'amélioration des structures hospitalières.

Somalie

Durant la période sous revue, le CICR a continué son action d'assistance alimentaire en faveur des populations déplacées qui ont trouvé refuge dans les collines avoisinant Boroma. En juillet et en août, plusieurs convois routiers partis de Berbera ont acheminé plus de 300 tonnes de nourriture à Boroma et dans ses environs.

En outre, la délégation de Mogadishu, en coordination avec le HCNUR, les gouvernements et les Sociétés nationales d'Éthiopie et de Somalie, ainsi qu'avec la délégation d'Addis-Abeba, a organisé le rapatriement, en plusieurs étapes, d'un premier groupe de 2 362 réfugiés éthiopiens vivant dans les camps du nord-est de la Somalie.

Par ailleurs, le CICR, que ce soit à son siège à Genève ou sur place, s'est vivement préoccupé des conséquences que l'arrêt du programme d'assistance des Nations Unies en faveur des réfugiés éthiopiens en Somalie risque d'entraîner sur les conditions de vie de ces réfugiés dans un premier temps, mais aussi sur les conditions de sécurité prévalant dans leurs lieux d'asile.

Enfin, la sous-délégation du CICR à Berbera a poursuivi son action dans le domaine médical. L'hôpital du CICR dans cette ville a admis des blessés de guerre évacués par avion de cinq villes du nord-ouest. De plus, les délégués ont aussi distribué régulièrement une assistance alimentaire aux hôpitaux de district et aux autres institutions s'occupant de groupes de population particulièrement vulnérables (enfants, vieillards, etc.).

Ouganda

Le 9 juillet, après qu'un accord est intervenu entre le gouvernement ougandais, le PAM et le CICR, ce dernier a entrepris une vaste distribution d'assistance alimentaire en faveur de près de 85 000 personnes déplacées vivant dans une dizaine de camps dans la région de Kumi, à l'est de l'Ouganda. A partir du début du mois d'août, des dizaines de milliers de personnes ont commencé à quitter les camps pour se réinstaller dans leur village d'origine. Le CICR a distribué à ces personnes des semences afin de leur permettre de regagner leur autonomie alimentaire.

Liberia

Au début du mois d'août, les activités de protection menées par le CICR à Monrovia en faveur des civils vulnérables ou menacés du fait de leur appartenance ethnique ont été gravement entravées. En effet,

dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août, des hommes armés ont attaqué l'un des cinq centres placés sous la protection de l'emblème et ouverts à la fin juin. Cette attaque, perpétrée au mépris de toutes les règles d'humanité, a laissé parmi les civils qui avaient trouvé refuge dans ce centre des centaines de morts et de blessés. En outre, en raison de la précarité des conditions de sécurité, les cinq délégués du CICR présents à Monrovia n'ont plus été en mesure d'accomplir leur travail et ont quitté la capitale libérienne le 5 août.

Dans les régions tenues par l'opposition armée, les délégués ont procédé à deux distributions de médicaments, de matériel médical et de secours non-alimentaires, sur la base d'une mission d'évaluation des besoins conduite préalablement. Enfin, le CICR a également mis sur pied une structure susceptible de répondre aux besoins — dans le domaine de l'Agence de recherches — des nombreuses familles libériennes ayant trouvé refuge dans les pays frontaliers et séparées par les événements.

Rwanda

Du 18 juin au 6 juillet, une équipe du CICR, comprenant un médecin et deux délégués, a effectué la visite de 16 lieux de détention du pays. Les délégués ont visité, conformément aux critères de l'institution, 16 165 détenus. Suite à ces visites, une assistance comprenant du matériel médical a été distribuée à tous les établissements pénitentiaires auxquels le CICR a eu accès.

Amérique latine

Nicaragua

L'application graduelle des termes de l'accord de Toncontin mettant fin à un conflit vieux de plus de dix ans, ainsi que la démobilisation et la réinstallation des Contras ont permis à la délégation de Managua d'entreprendre de réduire ses activités. Cependant, les délégués ont poursuivi l'évaluation des besoins de plusieurs concentrations de combattants démobilisés et, sur cette base, des actions ponctuelles d'assistance ont été entreprises afin de faciliter leur réinstallation. De même, plus de 2 000 civils déplacés ont reçu une telle assistance dans la région du Rio Coco Arriba.

Panama

Du 2 au 7 juillet, une équipe du CICR a effectué la visite de trois lieux de détention dans lesquels ils ont vu, conformément aux critères de l'institution, 55 personnes détenues pour des raisons de sécurité.

Asie

Sri Lanka

Dans le nord du pays, et en raison des combats qui ont continué d'opposer les forces gouvernementales aux combattants du LTTE («Libération Tiger of Tamil Eelam»), le CICR a multiplié ses activités en faveur de la population civile.

Tout au long de la période considérée et en accord avec l'opposition, les délégués ont neutralisé et escorté des convois de vivres et de médicaments du gouvernement, afin de permettre aux autorités sri-lankaises d'assurer l'approvisionnement des habitants de la péninsule de Jaffna, ce qui représente un apport mensuel de 8 000 tonnes de nourriture. Une partie de ces produits a pu être acheminée par convois de camions, chargés à Colombo. A la fin du mois de juillet cependant, la voie terrestre a dû être remplacée par la voie maritime, pour des raisons de sécurité.

C'est ainsi que des bateaux partant de Colombo, chargés de nourriture et de médicaments, font le tour de l'île par le sud, pour arriver à Trincomalee, où ils prennent en remorque les barges nécessaires au déchargement de la marchandise à Point Pedro, situé à l'extrême nord-est de l'île. De là, la distribution des produits dans la péninsule est assurée par les camions des autorités de districts.

Suite à la polarisation du conflit sur le fort de Jaffna, l'hôpital principal de la péninsule, à proximité immédiate du fort, a été fermé. Le CICR a cependant pu neutraliser le seul hôpital de la région qui peut encore pratiquer des interventions chirurgicales, à Manipay, et fournir des produits pharmaceutiques et du matériel médical au personnel local. La Société nationale de son côté s'emploie à acheminer des médicaments vers différents dispensaires, dont certains sont directement gérés par elle, et vers des cliniques privées de la péninsule.

A la fin du mois de juillet, les délégués ont en outre évacué 135 civils étrangers de la péninsule de Jaffna, pour les amener à Colombo où ils ont été pris en charge par leurs ambassades respectives.

Pendant ces deux mois, la délégation de Colombo a, de plus, continué de visiter les prisons du sud du pays où plus de 17 000 personnes détenues en relation avec le conflit inter-cinghalais ont été enregistrées depuis octobre 1989, dans 280 lieux de détention répartis dans sept provinces.

A la fin du mois d'août, la délégation du CICR au Sri Lanka comptait plus de 45 délégués et une centaine d'employés recrutés localement, opérant à partir de la délégation de Colombo, de la sous-délégation de Jaffna ou d'un des sept bureaux locaux répartis sur l'ensemble du territoire.

Conflit afghan

En raison de la recrudescence des combats autour de la capitale afghane et des bombardements l'affectant directement, les mois de juillet et d'août ont été marqués par une intense activité dans le domaine médical. Il faut malheureusement déplorer un accident qui a affecté le centre orthopédique du CICR à Kaboul. Ainsi, le 16 août, une roquette est tombée entre les deux bâtiments principaux de ce centre, causant la mort de deux patients et d'un employé du CICR recruté localement. Les blessés provoqués par l'explosion de la roquette ont immédiatement été soignés à l'hôpital du CICR à Kaboul. En dépit de ce drame, les activités du centre ont toutefois pu reprendre dans les plus brefs délais.

A Kaboul, l'hôpital du CICR a connu une constante augmentation du nombre des patients, qui a passé d'une moyenne de 200 au début de la période considérée à 250 à la fin du mois d'août. Cet afflux de blessés a pu être pris en charge grâce à la location d'une maison proche de l'hôpital, utilisée comme annexe, où séjournent les patients qui ne nécessitent plus de soins intensifs, mais qui, néanmoins, ne peuvent être soignés de manière ambulatoire.

Par ailleurs, tant la délégation de Kaboul que celle de Peshawar ont continué de développer et d'adapter leur dispositif en matière d'évacuation des blessés. Plusieurs nouveaux postes de premiers secours, qui permettent d'accueillir les blessés, en attendant de pouvoir les amener dans les hôpitaux du CICR, sont en voie d'être ouverts à proximité des zones conflictuelles et le long des principales voies d'accès à Kaboul, Quetta et Peshawar.

En outre, au mois de juillet, le Croissant-Rouge afghan a officiellement remis au CICR le terrain sur lequel sera construit le nouveau centre orthopédique. Un accord portant sur la construction des cinq bâtiments prévus a été conclu avec le Corps suisse d'aide en cas de

catastrophe qui accepte de financer ce projet. Les travaux ont ainsi pu démarrer.

Dans le domaine de la détention, l'activité du CICR a connu un développement d'importance majeure. En effet, le 15 août, après des années de démarches et d'efforts constants, le CICR a reçu l'autorisation de principe du gouvernement afghan de visiter les détenus qui sont sous la responsabilité du ministère de la Sécurité de l'Etat. Une première équipe de délégués est partie pour Kaboul à la fin du mois d'août, afin de renforcer la délégation et de permettre de commencer les visites.

Conflit cambodgien

En octobre 1989, les autorités de Phnom Penh donnaient un accord de principe au CICR, afin qu'il développe ses activités dans les régions conflictuelles du nord-ouest. Différentes missions d'évaluation des besoins médicaux, entreprises dès le mois de janvier de cette année avaient permis de constater l'ampleur de ces besoins. Toutefois, pour des raisons de sécurité, les autorités cambodgiennes n'avaient pas laissé le CICR s'établir de façon permanente dans ces régions.

Le 17 août 1990, le CICR a présenté un nouveau programme aux autorités, qui l'ont accepté: une base logistique sera établie à Battambang et une équipe médicale pourra travailler à l'hôpital de Mongkol Borei à une centaine de kilomètres au nord de Battambang, près de la ville de Sisophon. Une équipe, composée d'un délégué et de deux médecins, est partie le 27 août de Phnom Penh, pour se rendre sur place. Le 30 août déjà, le chirurgien du CICR procédait à sa première intervention chirurgicale à l'hôpital de Mongkol Borei.

Indonésie

Dans le cadre de ses visites aux personnes détenues à la suite de la tentative de coup d'Etat du 30 septembre 1965, le CICR a terminé à la fin du mois d'août une nouvelle série de visites qui avait débuté le 9 juillet. Au total 39 détenus ont été vus. Les délégués se sont, en outre, entretenus avec des personnes arrêtées plus récemment, pour des raisons de sécurité, notamment en Irian Jaya.

Par ailleurs, la Délégation régionale de Djakarta a organisé les 17 et 18 juillet, le transfert de 21 Timorais vers le Portugal.

Moyen-Orient

Crise du Golfe

Dès le début du conflit qui a éclaté dans la région du golfe arabo-persique entre l'Irak et le Koweït, le 2 août 1990, le CICR a rappelé à toutes les parties leurs obligations découlant des Conventions de Genève de 1949, dont elles sont signataires.

Sur le terrain, au début août, le CICR était déjà présent en Irak avec 21 délégués, chargés essentiellement de visiter les prisonniers de guerre iraniens. Le délégué régional pour la péninsule arabique a en outre gagné l'Arabie saoudite.

Tout au long de l'évolution de la crise, le CICR a poursuivi et multiplié ses démarches auprès des autorités irakiennes en vue de pouvoir remplir son mandat auprès des différentes catégories de victimes de la situation. Parallèlement, de nombreux gouvernements ont pris contact avec le CICR pour lui faire part de leur préoccupation concernant leurs ressortissants au Koweït et en Irak. En outre, des demandes individuelles de nouvelles ont afflué à l'Agence centrale de recherches du CICR à Genève et dans ses délégations. Toutefois, à la fin de la période considérée, le CICR n'était pas en mesure de répondre à ces demandes, ni à d'autres besoins humanitaires générés par la crise; le CICR poursuivait ses négociations avec toutes les parties intéressées.

Le CICR a par contre rapidement été en mesure de déployer une assistance en faveur des dizaines de milliers de civils quittant l'Irak et affluant à la frontière jordanienne. C'est après l'appel lancé par le gouvernement jordanien le 23 août que le CICR, déjà actif à ce propos depuis la mi-août, a promptement mis sur pied, conjointement avec le Croissant-Rouge jordanien, un programme d'aide à ces réfugiés. Une évaluation sur le terrain, réalisée notamment par un ingénieur-sanitaire du CICR, a précédé l'ouverture, le 24 août, d'un premier centre d'accueil et de premiers secours à Ruweished, à environ 90 kilomètres de la frontière irakienne, puis d'un second, à une cinquantaine de kilomètres de cette même frontière. Ces centres ont été placés sous la responsabilité du Croissant-Rouge jordanien, le CICR assurant plus particulièrement le programme sanitaire et la distribution d'eau tout en apportant un soutien aux activités médicales de la Société nationale. Le CICR s'est également engagé à distribuer, si nécessaire, des vivres aux réfugiés.

Toutefois ces structures, édifiées dans un environnement désertique, se sont rapidement révélées insuffisantes devant l'afflux continu des réfugiés tout au long du mois d'août. Face à cette situation, le CICR a entrepris, à la fin du mois d'août, une évaluation suivie de travaux en vue de la construction d'un troisième site d'accueil, près de l'oasis d'Azrak, à une centaine de kilomètres d'Amman.

Afin d'acheminer en Jordanie les moyens nécessaires à son action, le CICR a affrété au départ de Genève, le 25 et le 31 août, deux premiers avions spéciaux qui transportaient chacun, outre le personnel destiné à renforcer sa délégation, 40 tonnes de matériel.

Irak/Iran

Alors que le CICR poursuivait, au début de la période sous revue, d'intenses négociations relatives à un plan d'action humanitaire qu'il avait soumis en mai à l'Iran et à l'Irak, plan qui s'insérait dans des démarches entreprises depuis près de deux ans en vue du rapatriement des prisonniers de guerre capturés au cours du conflit qui avait opposé ces deux Etats, le mois d'août a vu ce dossier connaître une évolution aussi soudaine que positive: le 15, le gouvernement irakien initiait le rapatriement de tous les prisonniers de guerre détenus par les deux parties.

Le CICR, présent en Irak et en Iran, a été sollicité par les deux Etats pour effectuer et contrôler ces opérations de rapatriement, portant sur des dizaines de milliers de prisonniers de guerre, dont certains ont passé dix ans en captivité. Le CICR a rappelé ses critères d'intervention: pouvoir vérifier l'identité des prisonniers, s'assurer de la libre volonté de chacun avant son rapatriement, de retourner dans son pays, et obtenir l'engagement qu'il n'y aura pas de représailles contre un captif ne souhaitant pas retourner dans son pays d'origine, ni envers sa famille. Alors que se déroulait, le 17 août au poste frontière de Ghasr-e-Shirin, le premier rapatriement en présence des délégués de part et d'autre, le CICR fixait avec ses interlocuteurs les modalités pratiques de la suite des opérations.

Il a été aussi convenu que, parallèlement au rapatriement global, celui des prisonniers de guerre blessés et malades serait effectué rapidement, par voie aérienne. A cet effet, une équipe médicale, composée d'un médecin-coordonnateur, de deux médecins et de deux infirmières, a quitté Genève le 20 août à destination de Téhéran (deux médecins étaient déjà basés en Irak).

En outre, le CICR a immédiatement envoyé des délégués en renfort dans ses deux délégations: entre le 18 et le 20 août, 41 délégués ont été mobilisés (principalement au siège de l'institution); 16 d'entre eux ont gagné la capitale irakienne et les 25 autres Téhéran. Il faut en effet rappeler que, ne visitant plus les prisonniers de guerre en Iran, la délégation du CICR dans ce pays était réduite à quatre personnes contre 23 à Bagdad.

A partir du 17 août, les rapatriements se sont déroulés, par voie terrestre, au rythme de 1 000 à 3 000 prisonniers par jour de chaque côté, au gré des arrangements convenus entre les parties. De plus, un total d'environ 2 000 prisonniers de guerre ont été rapatriés par voie aérienne à l'occasion de trois vols organisés par les autorités des deux pays. L'ensemble des prisonniers ont été vus individuellement, avant leur rapatriement, par des délégués du CICR s'assurant de leur volonté de rentrer au pays et vérifiant leur identité.

Parallèlement, un avion spécialement affrété par le CICR permettait le rapatriement de prisonniers de guerre blessés et malades. 327 prisonniers irakiens et 271 prisonniers iraniens ont été rapatriés lors des quatre rotations effectuées par cet appareil entre le 24 et le 29 août.

L'opération de rapatriement, qui se poursuivait à la fin du mois, avait permis globalement, au 31 août, à 21 550 prisonniers de guerre irakiens et à 21 150 prisonniers de guerre iraniens de retrouver les leurs sous les auspices du CICR, à l'issue de leur captivité.

Liban

La période sous revue a été marquée, pour le CICR, par l'heureux dénouement d'une affaire qui a sérieusement affecté son action au Liban: Emanuel Christen et Elio Erriquez, les deux orthopédistes du CICR retenus en otage depuis le 6 octobre 1989, ont été libérés respectivement les 8 et 13 août (*voir ci-dessus, p. 471*).

Après avoir tiré le bilan de la douloureuse expérience vécue par deux de ses collaborateurs durant plus de dix mois et analysé en profondeur l'avenir de son action humanitaire au Liban, le CICR a décidé de poursuivre son travail dans ce pays durement éprouvé par quinze ans de conflit. Toutefois, le dispositif de la délégation a été réduit, dans un premier temps, de 18 à 6 expatriés, et sera réadapté, de façon évolutive, aux conditions du terrain comme à celles prévalant sur le plan de la sécurité.

Le CICR a publié un communiqué de presse expliquant sa décision, dans lequel il soulignait que les situations dans lesquelles l'institution est active sont, pour la plupart, lourdes d'incertitudes. Dans le cas du Liban, la décision du CICR s'appuie sur l'évaluation des besoins des victimes et sur le rôle que le CICR peut et doit jouer en leur faveur, en l'absence de tout autre organisme susceptible de le remplacer. Elle prend également en compte la grave question de la sécurité de l'ensemble des personnes travaillant pour le CICR dans ce pays et les limites à ne pas dépasser dans les risques pris pour accéder aux victimes à assister.

L'engagement du CICR au Liban implique une reconnaissance réelle, par toutes les parties qui s'affrontent sur le terrain, du caractère indispensable de son action humanitaire, ainsi qu'une volonté d'en faciliter la conduite, et de respecter et faire respecter tous ceux et celles qui y sont engagés.

Une telle attitude est attendue de la part des interlocuteurs du CICR partout où il exerce son mandat d'intermédiaire neutre, qui lui a été conféré par la communauté internationale.

Avant la libération de ses deux membres et la réduction de ses effectifs, la délégation du CICR avait été particulièrement active dans le cadre du conflit qui continuait, après sa reprise dès la mi-juillet, à embraser l'Iklim al Touffah, dans le Sud-Liban. A la demande des parties, le CICR lançait ainsi, le 18 juillet, un appel au cessez-le-feu humanitaire, puis évacuait le lendemain, en collaboration avec la Croix-Rouge libanaise, les dépouilles de onze combattants. La poursuite des combats obligeait le CICR à lancer un nouvel appel, le 29 juillet, pour permettre l'évacuation des blessés et des morts. Il fallut toutefois attendre le 3 août pour que les secouristes de la Croix-Rouge libanaise et les délégués du CICR puissent atteindre les lieux et commencer leur action. Au total, entre le 3 et le 5 août, 86 dépouilles mortelles ont été évacuées, ainsi que six civils blessés ou malades; de plus, des messages Croix-Rouge ont pu être distribués sur place à cette occasion.

Parallèlement à ces opérations, les délégués et médecins du CICR ont effectué des tournées régulières des hôpitaux et des dispensaires du sud de Beyrouth et de la région proche de l'Iklim al Touffah et leur ont apporté une assistance médicale selon les besoins liés au conflit. Une assistance alimentaire et matérielle a en outre été mise sur pied, à Beyrouth comme au Sud-Liban, au profit de personnes déplacées en raison des combats.